

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2025

Nombre de membres

EN EXERCICE : 14

Présents : 8

Absents : 6

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIME : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE LE : 10 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 octobre à 19 heures 22, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Étaient présents : Mme Delphine BONNEAU, M. Pascal CHAUMONT, M. Frédéric COGNE, M. Wallerand GOUILLY-FROSSARD, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Procuratior(s) : M. Benoît NEVEU a donné son pouvoir à Mme Cécile ROY

Étai(ent) absent(e)s : Mme Céline CHABAY, Mme Béatrice DUVEAU, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME

Étai(ent) excusé(e)s : M. Jean-Michel BOYER

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Delphine BONNEAU

Délibération N°43-2025 : Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer les deux buts de football du stade de la commune qui ne sont plus aux normes.

La paire de buts à 11 à sceller : 1417.90€ HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) auprès de la Fédération Française de Football (FFF)

Plan de financement :

Somme à financer	1417.90€ HT
Demande de FAFA	708.95€ HT
Reste à financer	708.95€ HT

AR Prefecture

086-218600096-20251015-DL_43_2025-DE
Reçu le 16/10/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour l'opération susvisée.

Fait à Archigny,

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky ROY**



**La secrétaire de séance,
Delphine BONNEAU**



AR Prefecture

086-218600096-20251015-DL_43_2025-DE
Reçu le 16/10/2025